

FEUILLET D'INFORMATION

COLLECTIVITES BOREALES DU CANADA

La région boréale du Canada abrite des centaines de collectivités rurales et éloignées dont la stabilité économique et les emplois reposent en grande partie sur la forêt et les autres ressources naturelles. Le bien-être de ces collectivités passe donc par leur participation aux décisions relatives à l'utilisation et à l'aménagement de la forêt. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en place des politiques, des programmes et d'autres mesures visant à favoriser cette participation.

La foresterie, pivot des collectivités boréales

Quelque 300 collectivités boréales tirent au moins la moitié de leurs revenus du secteur forestier. Certaines comptent moins de 300 habitants, alors que d'autres en comptent 29 000. L'exception est Prince George, en Colombie-Britannique, dont la population dépasse les 77 000 personnes. De plus, 222 autres collectivités tirent au moins 20 p. 100 de leurs revenus des terrains boisés de la région boréale. Selon le recensement du Canada de 2001, pas moins de 2,53 millions de personnes vivent dans des collectivités de la région boréale du Canada.

Les Autochtones sont les premiers humains à avoir habité la région. Pendant des milliers d'années, ils ont considéré la forêt non pas tant comme un paysage ou une ressource que comme un univers en soi – un système de soutien naturel

complexe qui assurait leur subsistance. Il leur procurait nourriture et matériaux pour leurs abris, leurs vêtements, leurs déplacements, leurs médicaments et leurs outils. La forêt était la source de leur spiritualité et ils continuent de la considérer comme un moyen de subsistance et une ressource culturelle et spirituelle.

Plus de 800 collectivités autochtones vivent dans la forêt productive du Canada. De plus, environ 1 000 entreprises forestières appartiennent à des Autochtones et on estime à environ 15 000 le nombre d'Autochtones au Canada qui vivent de la foresterie et de la coupe du bois. Ces entreprises peuvent aussi bien appartenir à des particuliers qu'à des gros exploitants comme la Little Red River Forestry Ltd., dirigée par la nation crie en Alberta, qui emploie des centaines de personnes.

Même si la foresterie est le pivot de nombreuses collectivités boréales, d'autres

activités économiques fondées sur les ressources naturelles se déroulent dans la région. On y trouve notamment de grandes industries, comme la production d'hydroélectricité, l'exploitation minière, l'extraction du pétrole et du gaz, ainsi que plusieurs exploitations à petite échelle, tels la chasse, le trappage, la pêche, le tourisme et les produits forestiers non ligneux. On constate la croissance d'une industrie artisanale qui consiste à récolter des produits forestiers non ligneux (PFNL), par exemple des végétaux, des branches de résineux et des fruits sauvages. En raison de l'apparition de nouvelles utilisations des PFNL, comme les plantes médicinales et les produits bioplastiques mis au point à partir des produits de la forêt, cette industrie contribue de plus en plus à l'économie locale et nationale et est l'un des secteurs d'exportation forestière qui connaît la plus forte croissance au Canada.



FEUILLET D'INFORMATION

La stabilité des collectivités, indicateur clé de l'aménagement durable de la forêt

Les Canadiens savent que la stabilité et le bien-être futurs des collectivités boréales constituent un indicateur clé de l'aménagement durable de la forêt. La survie à long terme de ces collectivités passe par leur capacité à participer aux processus décisionnels d'aménagement du territoire et de gestion des ressources, ainsi qu'à la création de nouvelles perspectives économiques.

La durabilité des collectivités boréales, ainsi que les droits et la participation des Autochtones à l'aménagement des forêts sont au cœur de la Stratégie nationale sur la forêt. Ces aspects se retrouvent aussi dans le Cadre canadien de critères et d'indicateurs, qui définit et mesure les progrès du Canada en matière d'aménagement durable des forêts. Parmi les principes du Cadre, on note que les politiques, les lois, les ententes et les processus de planification doivent être élaborés en consultation avec les collectivités boréales et les autres groupes touchés.

À l'écoute des collectivités

Auparavant aux mains des gouvernements, la prise de décisions dans le domaine de l'aménagement des forêts au Canada implique de plus en plus les collectivités et le public. Partout au pays, les politiques et les lois sur les forêts exigent désormais la participation accrue du public et divers moyens de consultation publique se greffent au processus décisionnel.

La planification intégrée de l'aménagement du territoire est l'un des principaux processus de participation des collectivités. Appliqué à divers degrés dans toutes les provinces et tous les territoires, ce processus offre à tous les intervenants, dont les collectivités, la possibilité de participer directement

à l'exploitation des forêts et des autres ressources naturelles, de façon à tenir compte, autant que possible, de tous les intérêts et de tous les enjeux. En Saskatchewan, par exemple, un processus de planification auquel participent l'industrie, les environnementalistes, les groupes autochtones, les localités et des ministères a débouché sur un plan directeur pour l'aménagement de 3,2 millions d'hectares de forêt boréale dans la région centre-nord de la province. Le plan prévoit la création de trois zones, chacune nécessitant un niveau de protection et d'exploitation différent. Après cinq ans de consultations intensives, de collecte de données, d'analyses et d'engagement du public, le plan a été rendu public pour commentaires en janvier 2006.

Les forêts modèles du Canada sont un autre moyen d'impliquer les collectivités. En effet, ces forêts constituent des laboratoires géants et concrets où les techniques de pointe sont étudiées, élaborées, appliquées et suivies de près. Chaque forêt modèle est gérée par un partenariat de groupes et de particuliers, y compris des collectivités, qui représentent différentes valeurs forestières, et tous les partenaires ont également voix au chapitre. La Forêt modèle du lac Abitibi, par exemple, est dirigée par 15 à 20 partenaires, selon les années, qui représentent les gouvernements, les collectivités, les Premières nations, l'industrie, des universitaires et des organisations non gouvernementales. Située dans la forêt boréale du nord-est de l'Ontario, cette forêt modèle est axée sur le développement socio-économique communautaire, les processus écologiques et la sensibilisation. Elle constitue également un site pilote pour la conception et la mise à l'essai d'un modèle informatique permettant de calculer la quantité de carbone emmagasinée dans les forêts et d'évaluer les conséquences de l'exploitation forestière sur les stocks de carbone.

Initiatives visant à augmenter la participation des collectivités autochtones

Fort des connaissances et de l'expérience accumulées pendant des milliers d'années, les peuples autochtones du Canada méritent une place de choix dans les processus de planification de la foresterie. La participation réelle de ces collectivités à la planification de l'aménagement du territoire, avant la prise de décisions concernant la mise en valeur, est un objectif national important.

Les ententes de règlement des revendications territoriales et les traités permettent aux Autochtones de participer aux décisions relatives à l'aménagement du territoire. Dans les cas où des ententes n'ont pu être conclues, les tribunaux ont mieux défini et institutionnalisé les droits et les obligations des Autochtones relativement au paysage.

Les politiques et les programmes gouvernementaux, ajoutés à des partenariats innovateurs avec l'industrie et d'autres intervenants, ont aidé les Autochtones à trouver des emplois et à créer des entreprises dans la forêt boréale. Ces initiatives sont destinées à aider les collectivités autochtones à prendre en main la gestion de leurs ressources forestières, à intégrer leurs connaissances, leurs valeurs, leurs droits et leurs institutions à l'aménagement durable de la forêt et à créer des partenariats.

De la scène locale à la scène mondiale

Les obligations du Canada à l'égard de la forêt boréale sont aussi bien locales – assurer la stabilité et le développement économique des collectivités – que mondiales – maintenir la santé de certaines des dernières régions boréales sauvages qui subsistent dans le monde. L'objectif déterminant est le développement durable de la forêt boréale.